

Présidence de M. Gérard COLLOMB, Maire

Le lundi 23 février 2009 à 16 h, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 17 février 2009 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer Mme Vallaud-Belkacem Najat secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : M. Collomb, M. Touraine, Mme Giovacchini, M. Buna, Mme Guillaume, M. Lévêque, Mme Vallaud Belkacem, M. Brumm, Mme Condemine, M. Braillard, Mme Fondeur, M. Fournel, Mme Gouzou-Testud, M. Képénékian, Mme Gay, Mme Rabatel, M. Claisse, Mme Roy, M. Hémon, Mme Haguenauer, M. Tête, M. Philip, Mme Pierron, M. Maleski, Mme Brugnera, Mme Psaltopoulos, M. Coulon, Mme Deharo, M. Sanhadji, Mme Bonniel-Chalier, M. Flaconnèche, Mme Rivoire, Mme Frih, M. Helal, Mme Chevassus Masia, M. David, Mme Nachury, Mme Bertrix Veza, Mme Balas, M. Nardone, Mme Pesson, Mme Legay, M. Sécheresse, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, M. Huguet, Mme Bouzerda, M. Arrue, Mme Chichereau Dinguirard, M. Julien-Laferrière, Mme Dognin-Sauze, Mme Hajri, M. Bolliet, M. Vesco, M. Lebuhotel, Mme Gleize, Mme Perrin-Gilbert, M. Havard, Mme d'Anglejan, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, M. Hamelin, Mme Berra, M. Geourjon, Mme Gelas, Mme Reynaud.

Absents excusés : M. Daclin, Mme Roure, M. Turcas, Mme Perraud, M. Giordano, M. Delacroix.

Dépôts de pouvoirs : Mme Brugnera, M. Maleski, Mme Chevassus-Masia, M. Fournel, Mme de Lavernée ont déposé un pouvoir pour voter au nom de M. Daclin, Mme Roure, M. Turcas, Mme Perraud, M. Delacroix.

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : M. Claisse, Mme Gay, Mme Psaltopoulos, M. Touraine ont déposé un pouvoir pour voter au nom de Mme Rabatel, M. Hélal, M. Sanhadji, M. Coulon.

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

Adoption des Procès-Verbaux des Séances des 22 décembre 2008 et 19 janvier 2009-03-13

Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal des séances des 22 décembre 2008 et 19 janvier 2009 parues au Bulletin Municipaux Officiel des 19 janvier et 16 février 2009.

Si personne n'a d'observation à présenter sur leur rédaction, je les mets aux voix.

(Adopté.)

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée le 31 mars 2008

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération de principe du 31 mars 2008.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de baux, d'avenants et de conventions.

La liste de ces décisions est parue dans le Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Lyon du 16 février 2009.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

M. LE MAIRE : Je m'excuse pour mon retard, mais j'étais avec le Secrétaire d'Etat chargé du Commerce et de l'artisanat qui était venu voir ce qui se fait de mieux à Lyon.

Questions écrites du 1^{er} arrondissement relatives :

a- à l'Amphithéâtre des Trois Gaules : un grand projet urbain pour le cœur de la Ville de Lyon

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire, la première question concernant l'Amphithéâtre des Trois Gaules, sera présentée par M. Bruno Lebuhotel, Conseiller municipal, élu sur le 1^{er} arrondissement.

M. LEBUHOTEL Bruno : Monsieur le Maire, chers Collègues, le projet urbain sur le site de l'Amphithéâtre des Trois Gaules, du Jardin des Plantes et de l'ancienne Ecole des Beaux-Arts s'étalera sur plusieurs mandats, avec différentes phases de travaux.

Durant le précédent mandat, quelques premiers diagnostics ont été réalisés et un Comité de pilotage composé d'élus, de techniciens, d'experts, d'habitants, de membres d'associations et de conseils de quartier, s'était réuni sous la présidence de M. Buna.

Lors de la séance publique du Conseil communautaire du 15 décembre dernier, les élus du Grand Lyon ont voté, dans le cadre du Plan prévisionnel d'investissements 2009-2014, les principes d'une étude sur le secteur de l'Amphithéâtre des Trois Gaules.

C'est le signal que ce projet n'est pas un simple projet de quartier, mais constitue, par ses potentialités patrimoniales, culturelles, paysagères et économiques, un vrai enjeu pour l'agglomération en matière de recomposition urbaine du centre-ville.

Nous avons deux attentes, Monsieur le Maire, concernant ce site durant ce mandat.

D'une part, les fouilles archéologiques étant un préalable à ce grand projet, nous souhaitons connaître le service opérateur qui sera chargé de les organiser. De même, nous demandons des informations sur le calendrier de mise en œuvre, le périmètre de recherche et la manière dont les habitants, les scolaires et les associations, pourront être associés.

D'autre part, le projet urbain de l'Amphithéâtre, de par son importance, ses multiples enjeux, mais aussi sa complexité, ne peut être compartimenté entre plusieurs services, comme cela a été un peu trop le cas jusqu'à présent. Nous devons retrouver à présent une vision globale du site et du projet. Nous demandons que les études engagées sous le précédent mandat et non terminées à ce jour, soient relancées et achevées, ceci sous la coordination de la Mission Pentès. Je vous remercie, Monsieur le Maire, de nous préciser le calendrier de la mise en œuvre de ces études.

M. BUNA Gilles, Adjoint : Je vais essayer de répondre, même si je ne suis pas sûr de répondre à toutes vos attentes.

Je voudrais d'abord rappeler que, chacun est bien conscient ici du potentiel que revêt ce site : potentiel historique, culturel, urbain, spirituel, potentiel géographique ; cela s'est vu à l'échelle du quartier, parce que c'est aussi un belvédère, un espace de respiration, qui est rare dans un contexte qui est très dense.

Et puis, éventuellement, des richesses archéologiques : je dis « éventuellement », parce que peut-être ce qui est à découvrir est sous les immeubles, à l'Est de l'Amphithéâtre, que peut-être l'Amphithéâtre lui-même ne recèle plus de découvertes futures, mais que le Jardin des Plantes, qui n'a jamais été fouillé, si jamais on le fouillait, il s'avèrerait une richesse sans doute inestimable.

On connaît aussi les contraintes : il suffit d'aller voir sur le lieu, le morcellement de l'espace, les difficultés de circulation, en cas de modification de l'espace, décider de supprimer ou pas la rue Lucien Sportisse, une partie de la rue Burdeau, il y a un viaduc OTL, qui relève du SYTRAL et puis il y a la complexité de la transformation, démolition, requalification, de l'Ecole Nationale des Beaux Arts.

Tout cela, on le sait, potentiels et contraintes, et en même temps, on sait que ce projet, c'est une petite révolution copernicienne. Aujourd'hui, quand on parle - Centre historique de Lyon -, on pense immédiatement à Fourvière et on pense à Saint-Jean. Or, les événements fondateurs de l'histoire de Lugdunum, c'est autour de l'Amphithéâtre qu'ils se sont produits. Alors, si l'on pouvait déplacer le « centre », je crois qu'intellectuellement, sur le plan touristique, sur le plan économique, on en serait tous assez satisfaits.

On ne va pas se cacher derrière son petit doigt, on sait aussi aujourd'hui qu'il y a des contraintes, qui sont d'ordre financières : nos collectivités ont des dépenses en hausse et des recettes en baisse, ce n'est pas propre d'ailleurs aux collectivités locales. Donc, on a fait des choix, on les a assumés tous, des choix pour répondre de manière équilibrée à des besoins anciens ou qui s'approfondissent pour nos concitoyens, des besoins de logements sociaux, par exemple : je crois que dans le 1^{er} arrondissement, en particulier, nous y sommes tous très attachés, Mme le Maire tout particulièrement, des besoins de solidarité et puis d'équipements publics, d'espaces verts et puis également des nécessités d'investissement, pour soutenir

l'activité et soutenir l'emploi, c'est le cas des grands projets, qui par ailleurs permettront d'améliorer la qualité de vie de nos concitoyens.

Alors, ce que l'on sait, c'est qu'on a voté une PPI tous ensemble, de manière solidaire, responsable. Le 1^{er} arrondissement je dirais est l'expression de cet équilibre, puisque rien qu'en matière, par exemple, d'espaces de proximité, toutes les demandes qui ont été faites en matière d'espaces verts seront assumées. Le 1^{er} arrondissement est concerné par les grands projets, je pense notamment aux rives des quais de Saône, et puis également la requalification, place Chazette, en ce qui concerne le deuxième tunnel Croix-Rousse ou plus exactement le tube de sécurité qui sera en mode doux, etc.

Et puis, on sait qu'il y a un certain nombre de projets qui vont s'étirer plus dans le temps qu'on l'avait imaginé initialement. Alors, je suis bien d'accord avec vous, pour faire en sorte que ce projet soit préparé dans ce mandat et je crois que c'est le sens de la question. Vous le dites vous-même, il nécessite une maturation longue, complexe, des études complémentaires.

Alors, première chose : après le cahier des charges qui avait été élaboré par l'Agence d'Urbanisme, il y a eu deux équipes qui ont été désignées pour travailler sur le contexte architectural, urbain et paysager. Il se trouve que les études ont été achevées au mois de juin 2008 : autant vous dire que c'était la période électorale et que nous n'étions pas autorisés à les rendre publiques.

Première chose : faire en sorte, que, avec les élus du 1^{er}, le Comité de pilotage et les associations, on prenne connaissance de ces trois scénarii qui sont d'ailleurs très contrastés. C'est la première ! La deuxième chose : il y a une série d'études qui ont été engagées, ou qui sont nécessaires pour peaufiner des questions qui sont d'ordre technique, mais je l'ai évoqué : une question sur la circulation, une étude sur les déplacements, il n'est pas facile de supprimer, sans supprimer la ligne 6, le viaduc OTL, surtout si le SYTRAL n'y met pas d'allant, des questions de stationnement : il faudra supprimer des places de stationnement, si l'on refait la rue Lucien Sportisse, etc. Des petites questions, mais qui s'avèrent être finalement souvent fondamentales au moment de l'aménagement.

Donc, il y a ces questions, ces études, et je pense que dans la ligne communautaire, on peut décomposer cette ligne « études », en mettant non pas un « s », mais des sous-chapitres, cela ne va pas être d'un montant considérable.

Et puis, il y a une deuxième question que vous posez : la question des fouilles. Je dois dire que nous n'avons pas la main. Il faut rappeler que dans le cadre des fouilles, c'est au niveau national que se donnent les orientations. Nous avons un service d'archéologie municipale, en passant, tout le monde ne le sait pas, mais il est aujourd'hui hébergé dans l'Ecole Nationale des Beaux-Arts, ce service d'archéologie municipale ne travaillera que dans le cadre des orientations nationales.

A lui de faire prévaloir des propositions : on en a évoqué les uns et les autres quelques unes, par exemple des fouilles qui, pour l'archéologie nationale peuvent paraître un peu intrusive, pour le service d'archéologie municipale ne pas l'être du tout, comme l'endoscopie, les techniques de géo radar. Et puis il y a un gros problème qui est le périmètre même des fouilles, puisque on ne sait pas dans le cadre du classement Monument historiques quelles sont les limites exactes du périmètre. Donc, on en a pour quelques mois, voire une année ou deux, pour se mettre d'accord avec les Services nationaux, sur la méthode à choisir et sur les finalités même de ces fouilles, pré-fouilles, fouilles préventives, etc.

Si on se mettait d'accord, et je pense qu'il faut tout faire pour qu'on se mette d'accord, évidemment, il faudrait trouver encore les quelques centaines de milliers d'euros nécessaires aux pré-fouilles, si je le répète, au niveau national, il y avait un accord sur cette question. Je pense qu'on pourra refaire le point à mi-mandat pour voir si on a abouti, s'il y a une rupture ou au contraire s'il y a un consensus, pour essayer de trouver les fonds nécessaires, au moins aux pré-fouilles. Pour le reste, il y a un nombre de services impliqués dans ce genre de

travaux, alors j'en profite comme l'ordre du jour n'est pas trop chargé, pour rappeler la complexité de ce genre de projet.

Vous avez les services du Grand Lyon : DGDU, voirie, déplacements, directions de l'eau et de la propreté, cellule de concertation et j'en ai sûrement oubliés... et les services de la Ville de Lyon (Direction de l'Aménagement urbain, DETU, espaces verts, déplacements, archéologie, balms, Direction des Bâtiments, patrimoine et culture).

Et puis on a nos partenaires naturels ou pas, l'Agence d'Urbanisme, le SYTRAL, l'Architecte des bâtiments de France, la DRAC. Voilà le contexte dans lequel nous faisons des études et effectivement il faut une bonne coordination pour faire aboutir un beau dossier.

Cette coordination a été assumée, et je rappelle que la note du 12 juin 2007 vous redonne l'organigramme, par la Mission des Pentès. Je voulais terminer en rendant hommage d'ailleurs à sa directrice qui a, jusqu'à maintenant, parfaitement mis de l'ordre, parfaitement assuré son rôle d'interface entre Communauté Urbaine, Ville de Lyon et Services. Dieu sait que cette coordination technique n'est pas chose facile à assumer.

Alors, je crois que vous le voyez, on a tous envie, dans ce mandat, de préparer ce beau projet pour le début du mandat suivant. Il reste à résoudre quelques problèmes que j'ai énoncés, mais je dirais que l'ambition du projet, l'intérêt du projet valent de prendre quelques mois pour ne pas rater ce qui me semble essentiel, c'est-à-dire l'aspect archéologique de ce secteur.

M. LE MAIRE : Merci bien Monsieur Buna. Madame le Maire !

b- aux scènes découvertes

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : La deuxième question porte sur les scènes découvertes. Elle sera posée par Isabelle Gleize, Conseillère municipale aussi élue sur le 1^{er} arrondissement.

Mme GLEIZE Isabelle : Mesdames et Messieurs, plusieurs théâtres et scènes de spectacle de notre arrondissement (Espace 44, Clochards Célestes, A Thou Bout' chant) font partie du dispositif « Scènes Découvertes ». Ces « Scènes Découvertes » ont été créées en 2002 pour repérer, accueillir et accompagner de jeunes artistes et les jeunes compagnies mais également pour soutenir des lieux de spectacles de proximité, ancrés dans la vie des quartiers.

Ce dispositif a fait la preuve de son intérêt et de sa pertinence ; il a permis à de nombreuses structures non seulement de pérenniser leurs activités mais également de développer leurs actions auprès de jeunes compagnies et en direction de publics différents. En quelques années, ces lieux de travail et de représentation sont donc devenus un maillon essentiel de l'offre culturelle sur l'agglomération.

Des informations concordantes laissent entendre que la Direction Régionale des Affaires Culturelles qui subventionne ces structures envisage de se retirer du dispositif « Scènes Découvertes », pour ce qui concerne les théâtres. Ce retrait mettrait évidemment en péril l'équilibre économique de ces structures ; certains lieux seraient même probablement condamnés à fermer si le retrait financier de la DRAC se confirmait. Par ailleurs, nous nous interrogeons sur la position future de la DRAC pour ce qui concerne les autres lieux bénéficiant de ce label « Scènes Découvertes ».

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous indiquer quelle est la position de la Ville sur cette question et quelles actions ont été entreprises pour maintenir ce dispositif dans la durée ?

M. KEPENEKIAN Georges, Adjoint : Cette question est majeure. Les discussions étaient amorcées depuis plusieurs mois, mais elles ont connu une acutisation importante ces dernières semaines et nous n'étions pas loin de perdre le dispositif, en tout cas, une partie de son financement : la part de la DRAC.

Alors, pour que tout le monde comprenne ce qui vient d'être évoqué, les scènes découvertes sont un dispositif unique en France. J'ai pu en parler avec le Directeur Régional de l'Action Culturelle, qui reconnaît bien le caractère exceptionnel de ce qui a été initié en 2002 avec une idée simple : permettre à des lieux, qui sont des petits lieux de 50 à 80 places, de jouer un rôle important entre une émergence permanente – nous avons à Lyon un Conservatoire, une Ecole de Théâtre, une Université- qui favorise les initiatives en permanence. Nous avons une ébullition de créations, qui, pour autant, ne sont pas à même d'entrer directement dans le circuit habituel des grands théâtres ou des scènes moyennes.

Donc, l'idée était de faciliter, pour ces jeunes troupes, une meilleure diffusion de leurs premières œuvres, de permettre aussi un accompagnement professionnel renforcé de ces équipes et des artistes qui débutent. Souvent ils ont une belle idée de création, mais pas toujours la maîtrise de la mise en forme et ces lieux ont permis ainsi une professionnalisation.

C'est aussi favoriser le développement de la fréquentation par une communication de qualité, adaptée à un public nouveau qui est peut-être lui-même en recherche.

En accordant la priorité dans leur programmation à ces spectacles émanant d'équipes émergentes, en mettant dans ces lieux le personnel de l'établissement à la disposition de ces jeunes équipes, en intégrant les équipes de communication, nous avons pu développer au fil de ces dernières années un vrai maillage, un vrai réseau des scènes émergentes.

Initialement, ce furent des théâtres, le théâtre des Marronniers, le théâtre de l'Elysée, pour les nommer, mais aussi le théâtre des Clochards Célestes et l'Espace 44. Puis au fur et à mesure le dispositif s'est étendu à la danse (le Croiseur), puis aux musiques actuelles (MJC Perrache, AGAPES, FM'Airs.

Donc, ce dispositif a véritablement fonctionné. Il a permis grâce au soutien, il faut bien le dire, de la ville, à hauteur de 355 000 euros par an, renforcé par l'Etat ; la DRAC a abondé environ 145 000 euros chaque année, mais aussi la Région. Une convention tripartite a été établie entre ces trois partenaires, chacun convaincu du rôle déterminant de ces scènes découvertes.

Cela a permis aussi, quand on en fait l'évaluation, à un certain nombre de compagnies, de pouvoir après cette première émergence, de rejoindre tantôt les Célestins, tantôt le théâtre du Point du jour ou d'autres lieux et ainsi d'élargir et de rayonner sur un public bien plus large.

L'évaluation globale est très satisfaisante même si on peut toujours se repencher sur ces actions et évaluer ce qui se passe. C'est plusieurs milliers de spectateurs, plus de 40 000 spectateurs, en moyenne 280 à 300 spectacles par an pour plus d'un millier de représentations ce qui n'est pas une mince affaire si on compte que ces jauges sont relativement petites.

Et bien ce dispositif a été remis en question. Dans un premier temps, les premières discussions avec M. Lombard remontent au mois d'octobre où la DRAC, confrontée aux restrictions budgétaires, envisageaient de réduire au minimum, voire de supprimer par palier, ce dispositif, ce qui évidemment, allait poser un vrai problème.

Je crois que, d'une part, grâce aux trois réunions que nous avons eues avec M. Lombard, où j'ai pu lui exprimer combien ces scènes découvertes jouaient un rôle dans une véritable filière, pour ces jeunes troupes qui peuvent donner des spectacles et puis grandir. Ne pas le faire risquait de mettre en péril ces jeunes compagnies qui n'auraient plus directement les moyens de diffuser. En fermant les scènes découvertes rapidement, on risquait en deux ou trois ans, de supprimer la plupart des jeunes compagnies, créant ainsi une véritable asphyxie de la jeune création.

Je pense que l'enjeu a été bien compris. L'ensemble des acteurs de notre territoire, bien sûr les scènes découvertes, mais aussi les différents théâtres, et beaucoup de

responsables culturels, ont apporté leur soutien. La pression auprès de la DRAC a été forte et M. Lombard, lors de notre dernier entretien, a accepté de proroger le système pour l'année 2009. Aide également par une rallonge budgétaire pour l'enveloppe « Arts Vivants ».

Donc, nous avons aujourd'hui la certitude que l'ensemble des 8 salles retrouvera le même soutien qu'en 2008. A charge pour la DRAC, et les différents partenaires d'établir dans le courant de l'année 2009, une nouvelle charte avec un nouveau cahier des charges, élargi probablement à d'autres villes de la région. Ainsi, une nouvelle convention pour 2010, 2011 et 2012 pourra être signée avec les « scènes découvertes » afin de pérenniser ce dispositif important pour les jeunes créateurs de notre territoire.

Nous sommes donc rassurés pour 2009. Nous sommes convaincus que ce travail de définition d'un nouveau cahier des charges sera bénéfique pour tout le monde.

Nous espérons bien sûr que, d'ici la fin de l'année, l'engagement pris aujourd'hui d'arriver à une convention et de maintenir ce dispositif, sera tenu par l'Etat.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Par rapport à cette question, je voulais remercier M. Képénékian pour les négociations qu'il a menées auprès des services de l'Etat, car je pense que sans ses interventions et sa pression, l'Etat n'aurait pas reculé et on se trouverait aujourd'hui dans une situation bien plus difficile. Donc merci à l'Adjoint à la Culture de notre ville, Monsieur le Maire.

c- à la pratique du vélo en Ville de Lyon

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : La dernière question concerne la pratique du vélo en ville. Vélo'v est un des succès majeurs du précédent mandat. Et depuis, alors que dans de nombreuses villes des pistes cyclables restent désertes, à Lyon, les cyclistes s'approprient les rues. Il en résulte de multiples effets positifs, et notamment la réduction des pollutions atmosphérique et sonore. Mais, rançon du succès, ce nouvel usager, le cycliste, peine parfois à trouver sa place entre piétons et voitures dans un espace public où, à l'origine, il n'était pas prévu.

Plusieurs opportunités s'offrent à nous aujourd'hui pour améliorer la situation, notamment :

- une nouvelle réglementation qui institue la possibilité de zones de rencontres et de double sens cyclables au sein des zones 30,

- la révision du Plan mode doux du Grand Lyon comme cadre de coordination,

- la Programmation Pluriannuelle d'Investissement du Grand Lyon avec 90 M€ réservés pour les modes doux, durant ce mandat.

La question porte sur la mise en œuvre des conditions permettant le développement des modes doux sur le 1^{er} arrondissement :

- quand le Plan mode doux sera-t-il soumis à concertation, contribuant ainsi à la recherche d'accord entre cyclistes, piétons et automobilistes ?

- comment et dans quel délai l'expérimentation des doubles sens cyclables se déroulera-t-elle ? L'expérimentation d'une zone de rencontre dans le 1^{er}, à laquelle la mairie d'arrondissement est candidate, est-elle envisageable ?

- le projet de remonte-vélo ne figurant pas dans les documents de programmation, quelles sont les mesures envisagées pour assurer une continuité du parcours cyclable entre la presqu'île et le plateau de la Croix-Rousse ?

M. VESCO Gilles, Conseiller municipal délégué : Monsieur le Maire, comme vous le savez, la rue est à tout le monde et il faut la partager. C'est bien de cette question dont s'est

saisi le nouveau code de la route en date du 1^{er} août de ce dernier été qui a instillé 4 ou 5 articles du code de la rue en vue d'une meilleure prise en compte du partage et du rééquilibrage de l'espace public en faveur des modes doux, donc des piétons et des vélos.

Trois mesures phares : c'est-à-dire le double sens cyclable et je rappelle ce qu'est le double sens cyclable : ce sont des rues dont l'un des deux sens est réservé au vélo. La zone 20, dite zone de rencontre, qui permet dans des pôles de centralité où existe un enjeu de pacification du trafic automobile, de donner priorité aux piétons sans pour autant enlever la voiture, le piéton a priorité et peut marcher dans la rue et pas seulement pour la traverser mais longitudinalement, c'est-à-dire qu'il imprime le rythme du trafic. Enfin la troisième mesure englobant les deux autres qui est un accompagnement, principe de prudence qui donne la priorité aux plus faibles, aux plus fragiles et qui veut que la raison du plus faible soit la plus forte ce qui est une bonne résolution en matière de partage de l'espace public.

Sur la Ville de Lyon, le principe de départ sera la sécurité. La feuille de route que nous a donnée le Maire de Lyon et le Président du Grand Lyon c'est que, certes ces mesures doivent être appliquées puisque c'est la loi, et je rappelle que d'ici le 1^{er} juillet 2010 toutes les rues à sens unique seront réputées autorisées au double sens cyclable, sauf exception, puisque les pouvoirs de police restent dans les mains du Maire et que ce dernier pourra éditer un arrêté municipal pour lister les rues où il interdit, pour des raisons de sécurité notamment ce qui sera probablement le cas à Lyon, la circulation à double sens cyclable.

Donc là où aujourd'hui c'est interdit sauf exception, à partir du 1^{er} juillet 2010, ce sera autorisé, sauf exception. On renverse la logique et la charge de la preuve. Il est donc important à Lyon de monter en puissance progressivement pour qu'il y ait une « habitude » et une accoutumance sur l'espace public, de cette cohabitation dans la rue de mise en place de double sens cyclable.

Nous avons repéré dans la zone 30, puisque la loi dit que cela doit se situer dans la zone 30, c'est une mesure d'accompagnement par excellence d'aménagement de la zone 30, de même que les zones de rencontre, nous avons repéré donc, 19 kilomètres de potentiel, c'est-à-dire de rues en zone 30 lyonnaises. Il existe 86 kilomètres de rues en zone 30 lyonnaise, 19 kilomètres sont des sens uniques de plus de 3,50 m de large où on peut commencer d'étudier la possibilité de double sens permettant au trafic (vélos et voitures) de se croiser en toute sécurité. C'est une sécurisation du trafic puisque les deux se voient et qu'en plus c'est une mesure à 50 % piétons, puisque cela permet aux vélos de descendre du trottoir et aux piétons d'être chez eux, c'est-à-dire les trottoirs aux piétons et le vélo reprend « pied » sur la voirie qui est sa place. De la même manière que la zone de rencontre est une mesure « piétons » puisque cela rééquilibre la présence du piéton en ville, voilà pour ce qui est du double sens cyclable.

Seront proposées au Maire de Lyon, des rues à mettre -suite à notre expérimentation de la rue Jacquard qui s'est fort bien passée dans le 4^e arrondissement avec Dominique Bolliet- 750 m de rues à double sens cyclable avec un bilan très positif, donc bonne visibilité, largeur suffisante, une seule voie de trafic automobile en face, largeur circulable à partir de 3,50 m – 4 m et à partir de là on pourra faire quelques kilomètres linéaires dans le mandat d'ici 2014. Voilà pour ces mesures.

Pour ce qui est de la concertation, je vous renvoie la question, puisque dès le 5 mars une conférence de concertation sur le plan développement modes doux aura lieu dans Lyon, à laquelle vous avez été conviée. Vous seront donnés les plans proposés par Lyon et le Grand Lyon sur lesquels vous pourrez faire de la concertation et actionner la proximité politique et citoyenne. Selon les modalités que vous déciderez vous-même, il ne sera pas préjugé de la manière dont vous actionnerez ce processus. Je ne doute pas que Gérard Claisse viendra proposer ses services le 5 mars. Fin mai, on ramassera les copies et vous nous proposerez des axes stratégiques du réseau secondaire, et le Maire de Lyon fera un arbitrage final pour un vote au Grand Lyon début juillet en séance publique avec non seulement les moyens du réseau mais également d'autres services pour un montant de 90 millions d'euros. 83 millions d'euros sur les pistes et les bandes, 180 kilomètres de pistes et de bandes cyclables d'ici la fin du mandat et puisqu'il faut que la politique modes doux marche sur ses « deux jambes », des nouveaux services vélos avec 10.000 vélos en location longue durée un peu partout en périphérie dans les

parcs relais et dans les gares et en centre ville dans des lieux sécurisés notamment pour pallier au vandalisme qui est une vraie question et qui risquerait bien de tuer la bonne idée vélo'v qu'il faut poursuivre puisque le trafic vélo à cesser d'augmenter. Nous avons atteint un pallier et nous posons le deuxième étage de la fusée : plus de réseaux, plus de vélos pour que le trafic continue à croître. Sur le « funiculaire avec plateforme vélos » de la Croix-Rousse, comme vous le savez le coût est de 15 millions d'euros, arbitrage sur le plan de mandat. Je ne doute pas que nous le ferons le mandat prochain mais en attendant, nous étudions au SYTRAL avec le Président Bernard Rivalta, une solution permettant sur la ligne C d'accrocher des vélos sur des rails prévus à cet effet en début ou en queue de rame, afin qu'au cours de cette montée, le voyage sur cette ligne puisse se faire -pas forcément à l'intérieur du wagon, puisque vous savez qu'aux heures de pointe on arrive à une croissance du trafic qui nous demande de préserver l'espace piéton et voyageur au sein des wagons. Pour autant c'est une formule qui peut se développer sur le modèle de Philadelphie où sur tous les bus à l'avant il y a un rack à vélos et tous les cyclistes posent leur vélo pendant le trajet.

Voilà une solution qui sera certes temporaire et transitoire et pour ce qui est de vélo'v nous avons, dans le cadre du contrat Decaux, prévu un service minimum de livraison pour monter et garnir les stations vélo'v de la Croix-Rousse.

M. LE MAIRE : Pour que la Ville de Lyon ne ressemble pas à une ville à la « Raymond Devos », on essaiera de mettre un peu d'ordre dans tout cela afin que les piétons soient à leur place, les vélos à la leur et les voitures dans une troisième direction. On essaiera de faire aussi, ce qui à mon avis n'est pas tout à fait négligeable, que les voitures et les vélos ne se heurtent pas. C'est ce qui explique parfois quelques réserves et appréciations différentes par rapport aux organisations de cyclistes. Lorsque vous êtes, par exemple, dans les quartiers du 6^e arrondissement avec un plan à la « Morand » et que vous êtes en voiture, vous regardez plutôt sur la droite pour voir la priorité. Si évidemment les vélos pensent eux aussi qu'ils ont priorité, tout ceci va très mal se finir. Ce jour-là les associations ne viendront pas nous dire « mais c'est nous qui avons demandé ». On va donc essayer de faire cela avec méthode et sagesse.

De la même manière pour la concertation avec les maires d'arrondissement, chacun « ramassera », comme l'a dit Gilles Vesco, les feuilles de route. J'essaierai d'arbitrer pour que les voies se rencontrent c'est-à-dire que l'arbitrage entre deux arrondissements ne soit pas différent et que nous ayons une véritable continuité. Ce qui intéresse à mon avis les cyclistes dans l'agglomération, c'est d'avoir des parcours leur permettant d'aller de l'Est à l'Ouest, du Nord au Sud. Ainsi la pratique du vélo pourra se développer.

Sur la mise en service de 10.000 vélos supplémentaires, nous devons trouver le moyen économique de pouvoir offrir ce service. Car ce n'est pas la Ville de Lyon -ou le Grand Lyon- qui va acheter 10.000 vélos, les mettre dans un coin et regarder ce qu'ils deviennent. Quelqu'un devra assurer leur gestion de manière à avoir le même système que vélo'v, avec un problème que j'ai déjà signalé, qui d'ailleurs ne se pose pas qu'à Lyon... -j'ai vu que le Parisien Libéré consacrait deux pages pour le problème de Vélib à Paris- c'est le problème du vandalisme. Cet article disait, en parlant de ce modèle, que si un certain nombre de gens recommandaient sur des sites Internet de détruire le maximum de Vélo'v possible, très vite le système deviendrait tout à fait caduque et donc nous retournerions quelques années en arrière pour la pratique du vélo dans la ville. Aujourd'hui, on ne casse pas trop de pare brises, je ne vois pas l'intérêt qu'il y a à détruire systématiquement les Vélo'v dans la ville.

C'est d'abord à cela qu'il faut nous attacher et ensuite à progresser de manière ordonnée, de manière à ce que la part modale de vélos dans la ville de Lyon puisse effectivement augmenter d'ici les prochaines années. C'est ce à quoi nous allons nous attacher.